

# C A F E

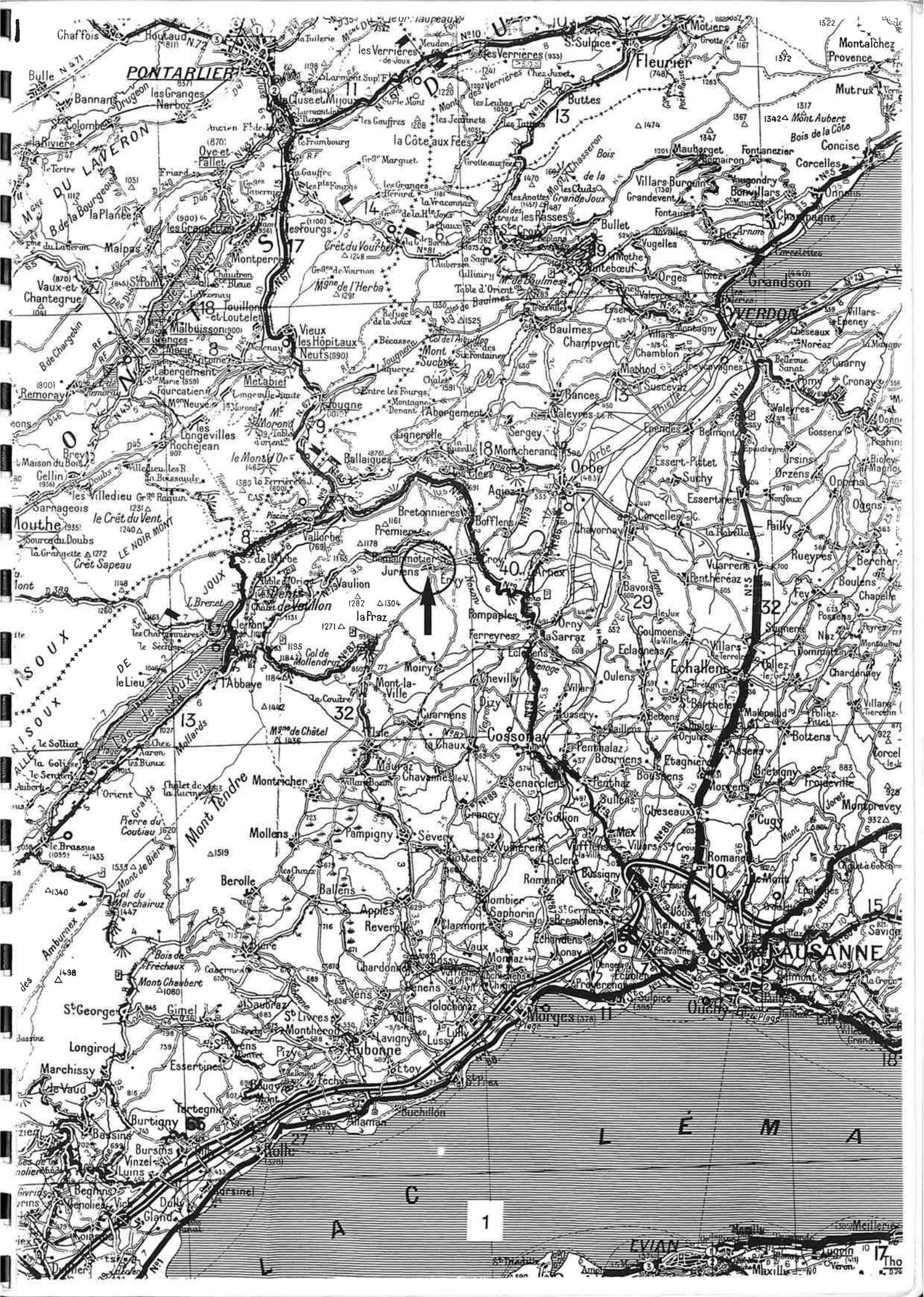
ETAT DE VAUD  
FEDERATION DES COOPERATIVES MIGROS  
FONDATION ROMAINMOTIER

ROMAINMOTIER  
Centre de réflexion.

Bordeaux le 15 mai 1990

**COORDINATION DE L'ARCHITECTURE, DU FONCTIONNEMENT & DES EQUIPEMENTS**

54, AVENUE DE SAXE, 75015 PARIS — N° SIRET 320 888 720 — S.C.P. — Capital 20.000 F — Tél. : (1) 45 67 16 85 — Télécopie : (1) 47 83 65 99



<b>SOMMAIRE:</b>	<b>pages</b>
<b>1 - DEFINITION GENERALE DES BUTS DU "CENTRE DE REFLEXION.</b>	<b>5</b>
<b>2 - STRUCTURES JURIDIQUES.</b>	<b>11</b>
<b>3 - PERSONNEL NECESSAIRE.</b>	<b>14</b>
<b>4 - PROGRAMME D'ACTIVITES.</b>	<b>18</b>
<b>5 - VOCATION DES DIVERS BATIMENTS.</b>	<b>24</b>
<b>6 - PLAN DE GESTION.</b>	<b>37</b>
<b>7 - PLAN DE FINANCEMENT.</b>	<b>41</b>
<b>8 - AUTRES SUJETS.</b>	<b>44</b>
<b>9 - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE</b>	<b>52</b>

## **Rapport**

Ce document a pour finalité de présenter le résultat des études de définition des objectifs du Centre de réflexion de Romainmotier. Pour ce faire, il reprend point par point les chapitres du cahier des charges du 29 septembre 1989, soit:

**1°- Définition générale des buts du "Centre de réflexion", soit développement des notions déjà contenues dans le document de juin 1989.**

**2°- Structures juridiques du "Centre" avec description des relations entre les trois partenaires, hiérarchie des décisions de gestion, etc..**

**3°- Personnel nécessaire et ébauche des cahiers des charges des collaborateurs du "Centre".**

**4°- Programme d'activités, sous la forme d'une hypothèse d'un exercice annuel.**

**5°- Vocation des divers bâtiments et locaux, description des équipements nécessaires, par locaux.**

**6°- Plan de gestion du "Centre" comprenant un projet de budget annuel.**

**7°- Plan de financement, soit des propositions relatives à la répartition des charges financières.**

**8°- Tout autre sujet que le mandataire juge souhaitable d'introduire pour la bonne compréhension du programme.**

En tout état de cause, nous avons considéré, dans notre étude, que le Centre de réflexion n'était pas une pièce rapportée à ce qui existe déjà, mais bien un recentrement, un regroupement des activités existantes, qu'elles soient "publiques" ou "privées" avec celles à créer.



**1°- Définition générale des buts du "Centre de réflexion", soit développement des notions déjà contenues dans le document de juin 1989.**

Le document de juin 1989 élaboré par un groupe de travail composé de Mme. Arina KOWNER et MM. Jean Pierre DRESCO et Maurice KLUNGE, définit avec précision et justesse la politique générale de ce que doit être le Centre de réflexion de Romainmôtier, et il ne nous est pas apparu comme nécessaire, d'y ajouter autre chose que des précisions. Il semble donc important de bien rappeler les grands axes de cette politique, à savoir, faire de Romainmôtier:

- un lieu de réflexion ouvert à tous les sujets, tous les thèmes sans exclusive, culturel, culturel, artistique, scientifique, technique, esthétique, archéologique, historique, économique, etc.. Une tendance a voulu, pendant un certain temps, qu'une spécialisation soit reconnue à Romainmôtier et pour être plus précis, celle de la musique. En effet, Romainmôtier a déjà une solide implantation dans le domaine musical: concerts d'été et d'hiver organisés par l'Association des Amis de Romainmôtier et par l'Association Jehan Alain, présence imminente des orgues de Jehan Alain, Centre musical de la Fédération des Coopératives Migros. On le voit, beaucoup de raisons tendaient à associer ROMAINMOTIER et MUSIQUE. Toutefois, nous ne pensons pas que le seul attrait de la musique suffise à faire "vivre" Romainmôtier à l'année longue. Le nombre de concerts organisés, l'orgue qui est un instrument assez "confidentiel" et le Centre de la Fédération des Coopérative Migros suffisent pour l'animation annuelle dans ce domaine.

Nous proposons donc qu'en plus des activités musicales existantes et peut être à développer et celles à venir, le Centre de Romainmôtier soit ouvert à d'autres domaines et peut être, si l'on ose dire, à tous les domaines de la culture, de la science, de l'économie et du social à la condition que le niveau des intervenants et des interventions soit toujours de qualité supérieure. Le site de Romainmôtier, plus les petits moyens en hébergement imposeront d'ailleurs cette "restriction".

- un lieu de rencontres et d'échanges avec des sujets peut-être moins directifs et moins orientés que précédemment, par exemple le rassemblement d'un petit groupe de personnes d'horizons et de formations différents pour des échanges à "bâtons rompus".

En effet, le premier point concerne les groupes organisés préalablement par un organisme ou une institution, mais Romainmôtier doit pouvoir également accueillir des groupes de formation "spontanée" ou "privés".

Ceci nous permet d'insister sur un point, celui du caractère spécifique du Centre de Romainmôtier qui ne doit pas être un lieu de rencontres et d'échanges comme n'importe quel Palais des Congrès ou Centre de séminaires. Romainmôtier sera le lieu, par excellence de la REFLEXION . L'endroit le veut ainsi. Il ne s'agit pas d'y attirer des cadres, des étudiants ou des chercheurs en mal de "nature" ou de "repos déguisé" comme c'est le cas de trop nombreuses pratiques de ce genre, mais bel et bien le lieu où chacun vient volontairement, réfléchir, seul ou en commun, sur un problème ou sur soi même. C'est un lieu de recentrement, de retour sur soi, de pratiques intellectuelles.

Ce n'est pas un lieu d'apprentissage, de formation ou de pratiques manuelles, on n'y apprend pas de recettes, on se plonge dans un univers, un cadre naturel et bâti qui suscite la tranquillité, la plénitude, et la réflexion.

Ceci ne suppose pas, bien entendu, que le Centre de Romainmôtier ignore totalement des institutions ou organismes existant dans la ville ou à proximité et qui ont pour finalité le "loisirs" ou les pratiques de formations manuelles, tel le Centre Elebor ou le Centre d'artisanat graphique, mais les deux domaines d'intervention doivent être clairement définis et distincts.

Ceci nous permet de revenir sur la notion d'élitisme que nous évoquons plus haut. Il se s'agit pas, bien entendu, comme peut-être on pourrait le croire, d'un élitisme qui porte sur l'argent mais de celui qui suppose une qualité de vie différente.

Romainmôtier doit vite se donner l'image de marque d'un endroit qu'il faut "mériter". C'est un ancien monastère que justement les moines ont mérité et qui sont venus s'y installer non pour le seul plaisir d'être ensemble, mais surtout pour y être en communauté de pensée. C'est cet esprit qu'il convient de retrouver dans le périmètre du monastère.

- un lieu de formation et/ou d'initiation pour, par exemple des étudiants en troisième cycle qui souhaiteraient connaître différemment une technique ou une discipline différente que la leur. Genre "classe de neige" ou "classe de nature" pour les scolaires, sous la forme d'atelier, mais pas du type atelier d'artisanat, comme actuellement.

Ceci pourrait paraître en contradiction avec ce qui est dit précédemment mais ne l'est pas du tout, surtout si l'on songe à l'exemple des moines. Réfléchir est une ascèse, une pratique intellectuelle qui s'apprend comme on apprend à lire et non seulement à décrypter des signes. Apprendre à lire le journal ( décrypter des signes) et apprendre à lire Rousseau ne relève pas de la même pratique. Romainmôtier pourrait donc recevoir des "ateliers" d'apprentissage de la pensée et de la réflexion.

- un lieu qui respecte l'origine et la vocation première du site à travers la qualité des participants et la haute teneur des sujets qui y seraient débattus. Il semble difficile d'y traîter d'autres sujets que purement intellectuels, spirituels, artistiques et culturels.

Le projet de centre de réflexion doit tout naturellement prendre en compte, non seulement dans ses finalités mais également dans ses pratiques quotidiennes, l'origine et la vocation du lieu et plus particulièrement de l'église qui tout autant qu'un monument historique est surtout le lieu vivant de pratiques culturelles d'une paroisse.

L'utilisation de l'église à des fins autres que ces pratiques doit être rigoureusement contrôlée ainsi d'ailleurs que la circulation des touristes sur le site.

Il importera de bien définir les zones à vocation touristique, les zones privées et les espaces extérieurs du Centre de réflexion afin d'éviter

tout conflit entre les différents usagers parmi lesquels il convient de ne pas oublier la population de la ville. Au détriment de quoi, le site du monastère risquerait d'être un "ghetto" culturel ignoré, voire méprisé par les habitants.

- un lieu de pratiques musicales et artistiques pour des groupes ou des individus. On pense ici notamment aux concerts existants et à ceux à créer.

Actuellement deux concerts d'été pour l'Association Jehan Alain et une douzaine d' autres pour l'Association des Amis de Romainmôtier ( 3 à 5 au printemps, 4 à 6 en juillet/ août et 3 à 6 en automne ) plus le concert de Noël.

L'installation de l'orgue de Jehan Alain dans les combles de la Maison de la Dîme va inaugurer la permanence de la présence de la musique à Romainmôtier ainsi que l'ouverture de la Maison Reymond par la Fédération des Coopératives Migros.

L'orgue de Jehan Alain sera mis à la disposition d'organistes chevronnés et constitue le prétexte d'une pratique musicale exceptionnelle. Les activités prévues de la Maison Reymond vont dans le même sens. Il s'agira en fait d'y inviter des musiciens, compositeurs, interprètes et chefs d'orchestre à venir réfléchir sur leur art et ses pratiques et non de refaire un "conservatoire", les cours donnés seront de très haut niveau.

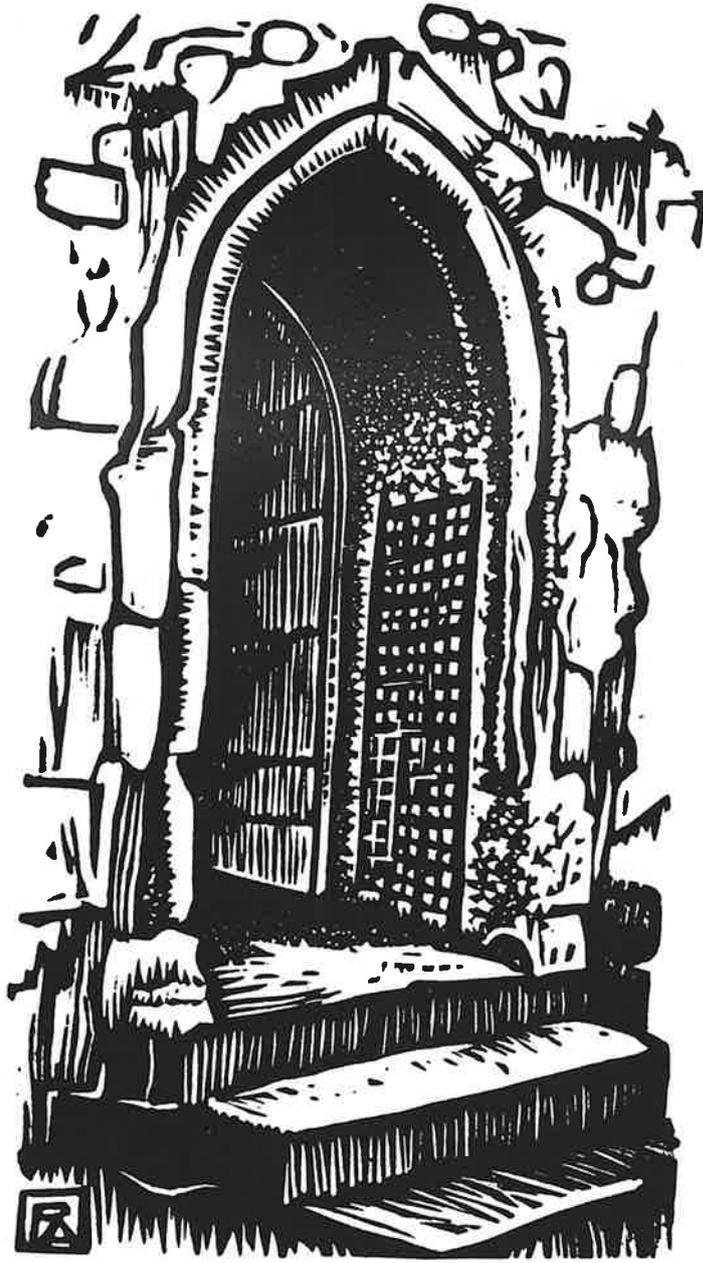
Actuellement, l'orgue de l'église sert également à un cours d'interprétation 15 jours par an, ce qui ne semble pas inconciliable avec le projet de Centre de réflexion.

- enfin un lieu de réflexion pour celles et ceux qui ont envie de s'abstraire de la vie quotidienne, cette pratique étant évidemment individuelle.

Tout ce qui vient d'être évoqué, comme activité pour le Centre de réflexion concerne des pratiques collectives pour des groupes n'excédant pas 30 personnes. mais il ne serait pas bon que Romainmôtier soit seulement fréquenté par des ensembles organisés.

Il faut que tout un chacun puisse bénéficier de "l'ambiance" qui se dégagera du Centre et y venir un week-end, une semaine, ou plus, pour y réfléchir, bien sûr, mais peut-être aussi simplement y rêver, s'y "ressourcer", s'y "retrouver" voire y travailler . Dans ce cas là, le centre fonctionne comme une "auberge," un lieu d'accueil, une maison d'hôte.

Romainmotôtier sera le lieu de pratiques "transculturelles" dans l'esprit des "kleinkunst".



## **2°/ Structures juridiques du "Centre" avec description des relations entre les trois partenaires, hiérarchie des décisions de gestion, etc..**

En préambule de cet article on peut dire qu'il est fondamental que le Centre dispose d'une parfaite et totale autonomie de gestion. Il n'est pas souhaitable qu'un des trois principaux partenaires puisse avoir une prépondérance ou une influence trop grande sur sa gestion quotidienne.

Une association devra être créée dont les statuts seront clairement définis et acceptés. Cette association qui regroupera l'Etat de Vaud, la Fédération des Coopératives Migros, La Fondation Romainmôtier, devrait intégrer également la ville de Romainmôtier. Elle constituera le "conseil d'administration" du Centre qui définira annuellement, en conformité avec les statuts du Centre, sa politique, ses programmes et son budget. En premier exercice, le conseil désignera une direction du Centre, qui sera associée aux travaux du Conseil d'administration. Cette direction aura l'entière responsabilité de mise en oeuvre des moyens nécessaires aux objectifs du Centre, sur la base d'un cahier des charges ( culturel et financier) défini par le "Conseil d'administration". Cette direction constituera son équipe d'animation et de gestion, établira le programme d'activités et le budget qui en découle. Elle devra assurer la promotion du Centre et rendra annuellement ses comptes auprès du "Conseil d'administration".

### **ACTIONS**

### **ACTEURS**

Définition des statuts du Centre

Fond. Romainmôtier  
Fédé. Coop. Migros  
Etat de Vaud

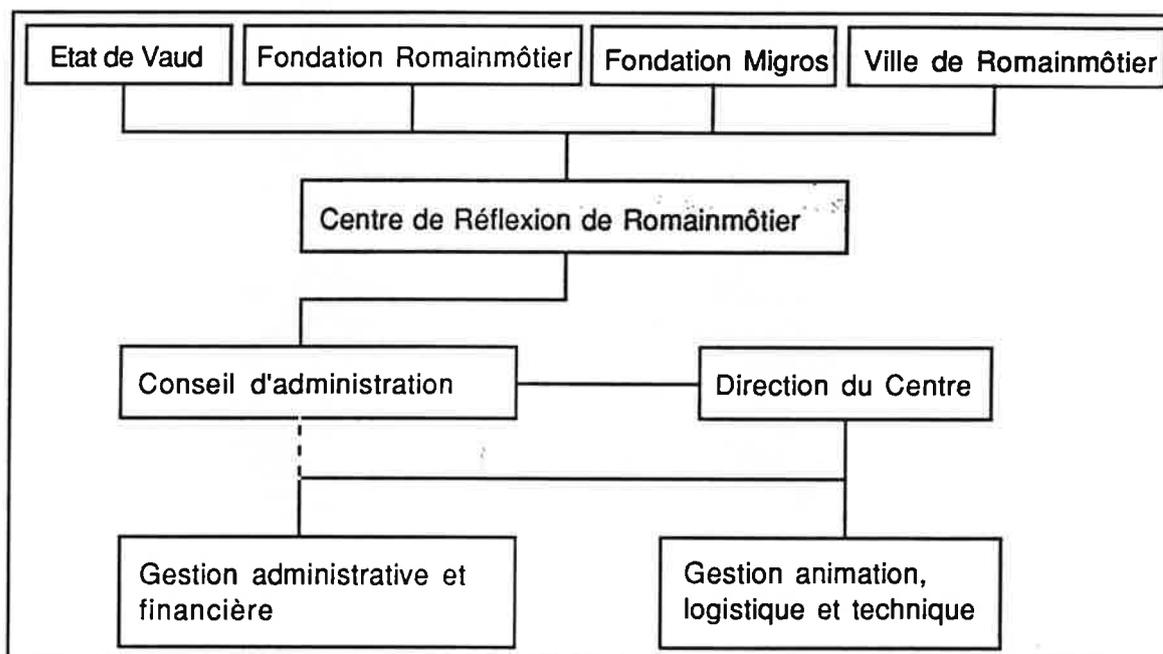
Constitution du Conseil d'administration

Fond. Romainmôtier  
Fédé. Coop. Migros  
Etat de Vaud  
Ville Romainmôtier

Programmation culturelle et budget annuels  
d'administration

Conseil

Promotion et direction du Centre	Direction
Gestion administrative	Secrétariat
Gestion animation	Animateur
Accueil du site	Hôtesse
Accueil du Centre	Secrétariat
Entretien-maintenance	Régisseur





### **3°/ Personnel nécessaire et ébauche des cahiers des charges des collaborateurs du "Centre".**

Il ne semble pas qu'une trop grande équipe soit nécessaire, au moins au début de l'activité du Centre. A notre avis et à ce stade de la réflexion, on peut prévoir à termes: un/e directeur/trice ( dans le sens de dirigeant et non obligatoirement dans le sens administratif ) chargé de la promotion et de la gestion générale du Centre. Il/elle doit avoir auprès de lui un/e secrétaire administratif/ve pour remplir les tâches quotidiennes d'administration et de gestion ainsi qu'un/e animateur/trice pour l'organisation générale et le planning des séjours. Un régisseur sera chargé des tâches de logistique ( préparation des salles de réunions, de concerts, de manifestations, mise en place et entretien du matériel nécessaire au bon déroulement des activités, entretien des locaux, etc.). Une personne sera chargée de l'accueil et de l'information du public visiteur du site ( hors activités du Centre à proprement parler) ainsi que de la vente des produits du Centre de Romainmôtier et des billets pour les expositions et manifestations.

Un/e ouvrier/ière aura la responsabilité du nettoyage et des travaux courants relatifs à l'hébergement. La restauration devra être sous-traitée à un restaurateur/trice local/e, sauf peut être pour le service de petit déjeuner qui pourrait être du ressort de la personne précédente.

Le dispositif de sous traitance de la restauration limite l'aménagement de locaux de fabrication de nourriture. La distribution de boissons hors les repas s'effectue par automate et ne requiert pas de personnel. Ce service est également concédé à une entreprise spécialisée. L'entretien des espaces extérieurs pourrait faire l'objet d'une convention avec la ville.

Le choix du directeur/trice est de toute évidence capital, de ce "capitaine" dépend le succès ou la déroute du Centre. C'est donc un poste qui devra être confortablement rémunéré. Toutefois, l'on croit pouvoir dire que compte-tenu de l'originalité du projet, du site de Romainmôtier ainsi que du cadre architectural et humain, c'est forcément une personnalité motivée qui postulera cet emploi. Evidemment, aucun engagement définitif de l'Association ou du/de la candidat/te ne sera effectué avant l'accomplissement d'une sérieuse période d'essai.

Ce poste de direction suppose à la fois, une personne très rigoureuse sur le plan de la gestion et très ouverte au dialogue. C'est une personne qui possède une vue d'ensemble des problèmes et qui ne s'attache pas aux détails ( les autres sont là pour ça ). Cette personne doit avoir une présence physique agréable ainsi qu'une grande facilité d'élocution. Bien entendu, son niveau d'instruction est supérieur et multidisciplinaire, il faut pouvoir parler de tout avec tous.

Ses principales fonctions sont de promouvoir le Centre par des rencontres, des interviews, des articles journalistiques, etc., mais aussi de recevoir les hôtes du Centre et d'établir le dialogue avec eux, de veiller à leur confort et répondre à leurs exigences ( raisonnables).

Elle gère le Centre au niveau budgétaire et administratif autant qu'au niveau de l'animation, elle recherche et propose de nouveaux "produits" par ses contacts avec les milieux intellectuelle, scientifique, technique, économique, artistique, culturelle, etc.. 

La personne responsable de la gestion administrative et financière doit être recrutée sur la base de diplômes correspondant à ces fonctions. Elle a pour charge , sous la tutelle de la direction, de gérer le Centre administrativement et financièrement. Elle suit le budget, établit les salaires, gère les achats, établit les factures, contrôle les stocks, établit les contrats et assure le secrétariat de la direction au niveau du courrier, du planning et des réceptions.

La personne chargée de l'animation, sous les directives de la direction, établit et lance le programme des activités, établit, en rapport avec les organismes du Centre, le planning d'occupation des espaces, assure les contacts avec la clientèle, assure le bon déroulement des séjours, organise et veille à l'organisation matérielle de ceux-ci, assure les liaisons, au plan technique, avec les autres organismes composant le Centre.

Le régisseur assure l'ensemble des tâches logistiques et techniques liées au bon fonctionnement du Centre. Il concrétise le planning d'occupation des espaces en organisant et en équipant les espaces réservés. Il gère le parc des équipements spécifiques ( audio-visuel, audio, informatique, duplication ).

Les autres personnels sont d'exécution ce qui n'exclue pas qu'il soient formés et sensibilisés à la réception du public. En plus de leurs compétences professionnelles, ils devront être d'une parfaite courtoisie et amabilité. Dans tous les cas de figure le personnel du Centre est au moins bilingue.

Cette prévision de personnel correspond à la phase active du Centre, pour commencer, le directeur du Centre et une assistance administrative et technique devrait suffire, à moins que la promotion du Centre s'effectue en amont de son ouverture et que le "carnet de commandes" soit suffisamment rempli. 

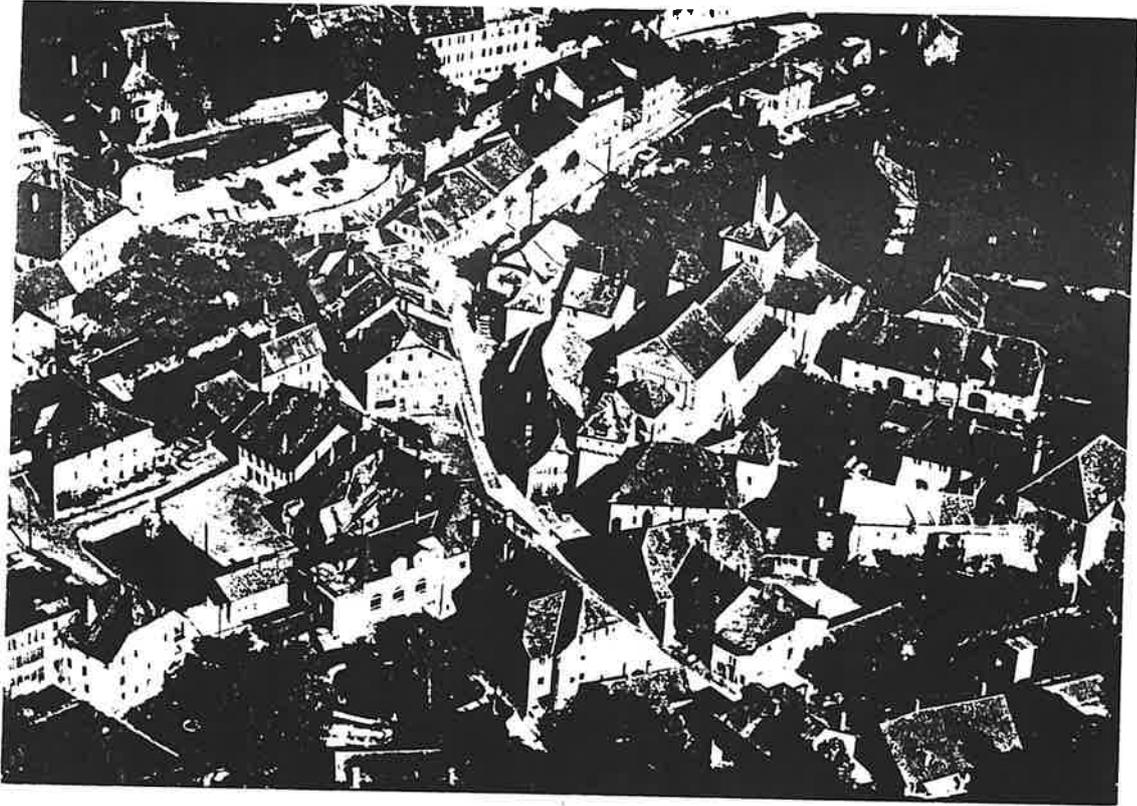
L'hypothèse suivante de mise en route du Centre pourrait être retenue:

- Année N moins 18 mois , recrutement du chef d'établissement.
- Année N moins 12 mois, recrutement du responsable administratif.
- Année N, recrutement du régisseur.

Selon carnet de commande :

- Année N, recrutement du responsable d'animation ou
- Année N + X mois, recrutement du même.

dito pour l'hôtesse d'accueil.



#### **4°/ Programme d'activités, sous la forme d'une hypothèse d'un exercice annuel.**

Il est évident qu'en fonction des saisons, les usagers intéressés par le potentiel du Centre seront différents. On peut définir trois types de périodes différentes: la période estivale ( mi-juin à mi-septembre ), la période hivernale ( mi-novembre à mi-mars ), la période intermédiaire ( mi- septembre à mi-novembre et mi-mars à mi-juin ).

Durant la première période, le programme d'activités du Centre devra tenir compte de l'afflux touristique des visiteurs venus pour le seul plaisir de voir le monastère. Cette période est assez peu favorable à la réflexion et requiert peut être des animations plus "distractives" ( concerts de musique, stages de pratiques musicales et vocales, stages de découvertes archéologiques, stages d'initiations à vocation culturelle tels photo, dessin, peinture, poésie, lecture, architecture, danse, pantomime, etc., stages d'initiation aux sciences naturelles telles que zoologie, botanique, géologie, etc., stages d'initiation aux sciences humaines telles que histoire, philosophie, sociologie, religion,; etc.). La période hivernale est la plus favorable à la réflexion , voire la méditation. C'est le temps du silence et du repos ainsi que celui de la pré-gestation. C'est durant cette période que le Centre retrouvera sa vocation originelle et où seront organisés les séminaires, colloques et rencontres les plus "spécialisés". Les périodes intermédiaires comme leur nom l'indique pourront jouer sur les deux tableaux et faire alterner le plus sérieux et le plus "distractif".

Il est impossible, à ce stade de la réflexion, de préciser plus loin le programme d'activités, l'inconnu des capacités d'hébergement demeurant trop important. Il est évident que le programme ne sera pas le même selon que les capacités d'accueil seront de 15, 25 ou 50 personnes.

Toutefois, on peut proposer les grandes lignes suivantes de programmation d'activités:

- novembre, décembre, janvier et février.

Durant ces mois d'hiver, un effort de promotion du "produit" Romainmôtier devra être fait, c'est pourquoi nous pensons que le Centre devrait proposer des sujets de réflexion et être l'organisateur de réunions.

Mais également, il devra promouvoir la qualité spécifique du lieu auprès des "individuels".

- mars, avril, mai, juin:

Le Centre devient un lieu d'accueil et d'hébergement pour des groupes constitués.

- juillet, août:

Groupes organisés et individuels composent la clientèle du Centre;



- septembre, octobre:

Le Centre retrouve son rôle d'accueil et d'hébergement pour des groupes constitués.

Les séjours auront une durée variable, du week end à la semaine, pour les groupes, du week end à plusieurs semaines pour les individuels.

Le programme des activités proposées par le Centre sera établi en fonction des disponibilités des locaux après que chacun des propriétaires ou affectataires des espaces ait défini ses propres besoins, à savoir, la Communauté paroissiale, pour le Centre paroissial et l'église, Madame Von Arx pour la Maison du Prieur, la Fédération des Coopératives Migros pour la Maison Reymond, l'Association Jehan Alain pour le comble de la Maison de la Dîme, et l'Association des Amis de Romainmôtier.

Ces réservations devront tenir compte d'impondérables mais pas au point de geler le fonctionnement du Centre. Une fois établie et acceptés par tous, ces réservations ne pourront être remises en cause sans porter préjudice au bon fonctionnement du Centre.

Après avoir défini leurs propres besoins, les propriétaires ou affectataires d'espaces devront se plier au planning commun d'occupation des locaux établi par le responsable du Centre.

## ZONE D'INFLUENCE ET BASSIN DE POPULATION.

Si l'on retient le chiffre, actuellement théorique, de 5'475 nuitées/an, ce qui signifie, au minimum 5'475 personnes présentes à Romainmôtier sur une année, cela veut dire, toujours théoriquement, la présence d'environ 300 groupes de 15 à 20 personnes.

Pour attirer 300 groupes, il faut promouvoir le "produit" Romainmôtier sur environ 3'000 cibles ( entreprises, particuliers, universités, etc. )



Ce qui signifie que la clientèle de Romainmôtier devra être largement internationale, en tout état de cause, au moins européenne, la promotion devra s'effectuer, en premier lieu avec les pays limitrophes: France, Italie, Allemagne, mais également avec le reste de l'Europe, notamment l'Europe de l'Est.

Les populations de ces pays européens sont, dans une large mesure composées, d'individus travaillant dans les secteurs du tertiaire, des services, et de l'enseignement ce qui en fait une clientèle potentielle pour Romainmôtier.

Pour mémoire, nous rappellerons les chiffres suivants:

Suisse	6 millions d'habitants
France	52 millions d'habitants
Italie	54 millions d'habitants
Allemagne RFA	75 millions d'habitants
Allemagne RDA	16 millions d'habitants

Bien entendu, toutes ces populations ne sont concernées au même titre, il est certain qu'un Napolitain, un Lillois, un Bruxellois ou un Londonien se sentira moins attiré par Romainmôtier, qu'un Lyonnais, un Milanais, ou un Strasbourgeois, mais il se trouve que de ces pays, les zones les

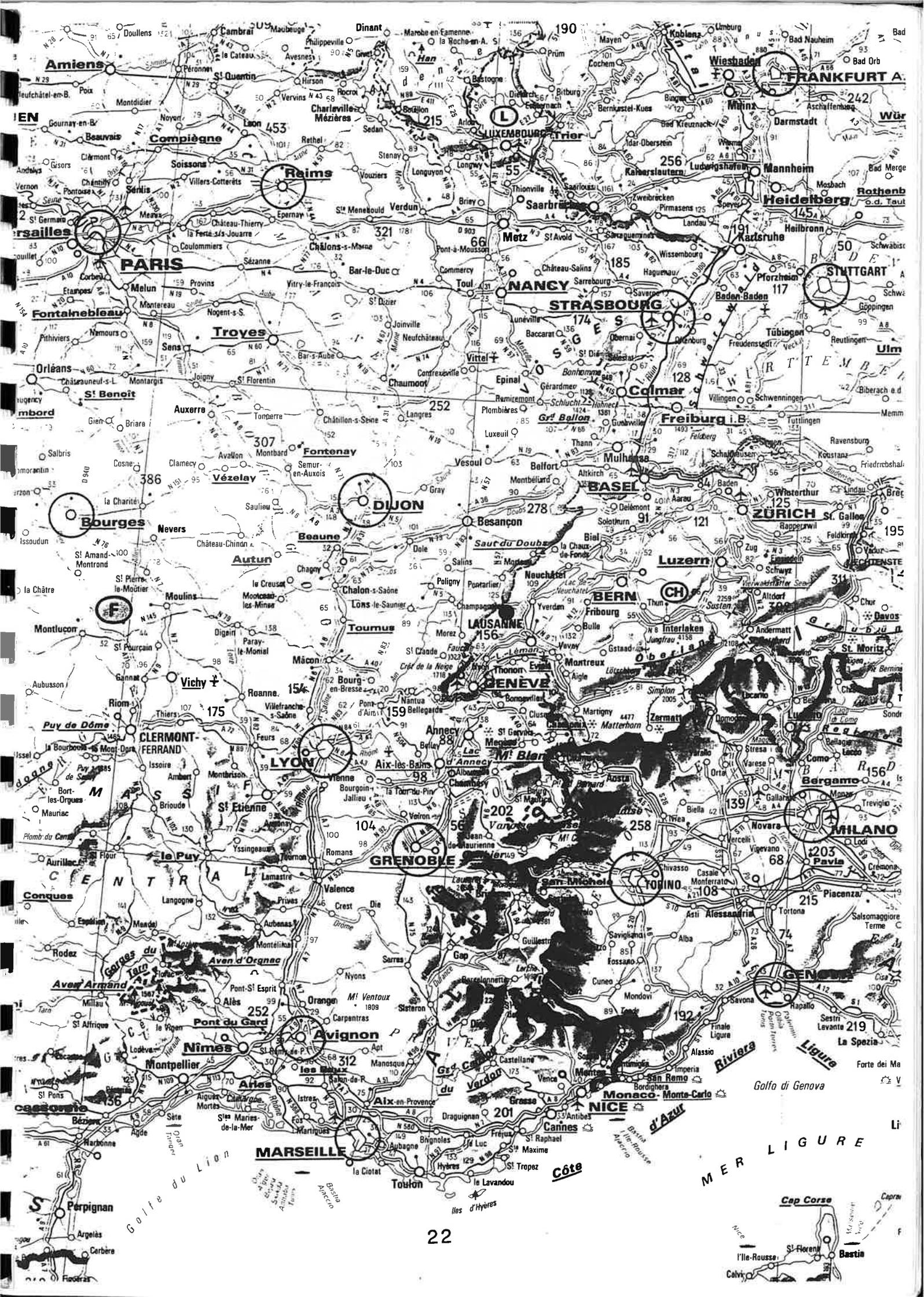
plus proches de la Suisse sont justement les plus développées, donc celles qui devraient être le plus intéressées par la "philosophie" du Centre de réflexion.

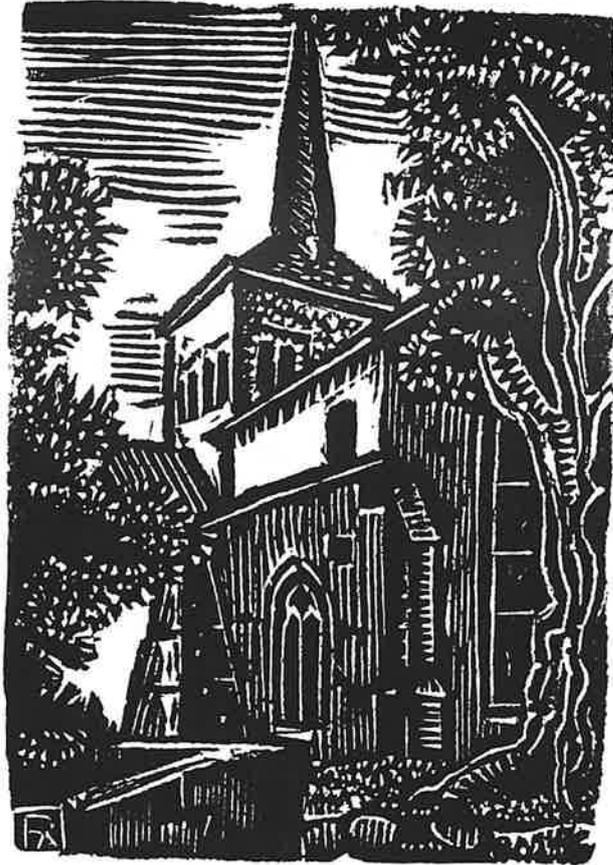


La promotion s'effectuera donc par cercles concentriques et en fonction des temps de trajet en voiture ou en chemin de fer, auprès des Universités, des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Syndicats patronaux, des Instituts de recherche, des Technopoles, etc..

Les principaux centres "économiques" et "culturels" concernés pourraient être les suivants ( la liste n'est pas exhaustive):

SUISSE	Lausanne	Genève	Bâle
Bern	Zürich		
ITALIE	Milan		
	Gène		
	Turin		
ALLEMAGNE	Munich		
	Francfort		
FRANCE	Aix en Provence	Mulhouse	
	Colmar	Strasbourg	
	Bourges	Nancy	
	Paris	Avignon	
	Marseille	Grenoble	
	Lyon	Dijon	





## **5°/ Vocation des divers bâtiments et locaux, description des équipements nécessaires, par locaux.**

L'hypothèse d'affectation des locaux telle que proposée dans le rapport de juin 1989 demeure d'actualité à deux réserves près. La première concerne la présence ou non des ateliers Perrenoud, la deuxième la possibilité de disposer d'un immeuble d'habitation en ville, ce qui poserait de façon radicalement différente le problème de l'hébergement interne au Centre.

Bien entendu, la destination des principaux bâtiments, à savoir l'église, le Centre paroissial et culturel, la maison du Prieur et la maison Raymond demeure inchangée.

En ce qui concerne la description des équipements nécessaires à chacun des locaux, il semble que pour l'essentiel ils soient déjà existants et satisfaisants ( maison Elèbor), soit existants et à améliorer (accueil, Centre paroissial, maison du Prieur), soit déjà prévus dans les projets architecturaux ( maisons des Moines et Raymond ). Pour rester dans le domaine des généralités il faudra prévoir tous les équipements organiques nécessaires au bon fonctionnement du Centre ( eau chaude, eau froide, chauffage et ventilation, éclairage ).

### **1) - L'ABBATIALE.**

Propriété de l'Etat, affectée à la Paroisse.

Sa vocation première est culturelle. Elle est tout d'abord destinée aux pratiques culturelles de la communauté religieuse de Romainmôtier. Elle peut, comme actuellement et sans préjudice pour la paroisse, servir de cadre à l'organisation de concerts de musique. Par ailleurs, elle constitue l'attraction majeure des visites touristiques. Elle ne jouera qu'un rôle d'accompagnement dans l'activité du Centre.

Equipements : s.o.

## 2) - LA PORTERIE

Propriété de la Fondation Romainmôtier, affectée à la paroisse.  
Environ : 60 m<sup>2</sup>

Actuellement, elle sert de point d'information et de vente d'ouvrages concernant le site, ce double rôle devra être renforcé dans le projet afin, entre autres, de mieux "canaliser" les flux de touristes. Une signalétique appropriée devra être mise en place qui respecte la qualité du site. La Porterie est le point de départ et de rassemblement des visites guidées du site.

Equipements : banque d'accueil, de vente et de billetterie, présentoirs pour les produits, sièges visiteurs et hôtesse, panneaux d'affichage, vidéo de présentation du site.

Coûts estimatifs: 20.000 frs.

## 3) - LA MAISON DES MOINES.

Propriété de l'Etat, affectée au Centre.  
Environ: 560 m<sup>2</sup>

Aujourd'hui en travaux, la Maison des Moines, ancienne grange à céréales constituera le pôle d'hébergement et de l'administration du Centre. Au rez-de-chaussée sera établi, en plus d'une zone dite "muséographique" l'accueil, les bureaux de la direction, de l'administration et de l'animation du Centre ainsi que les équipements publics de duplication, d'informatique et de communication du Centre. Le premier étage sera aménagé en cellules dortoirs avec un certain confort. Onze cellules individuelles et deux cellules doubles sont actuellement prévues. Le second étage sera aménagé pour des réunions "informelles": coin salon-bibliothèque, espace polyvalent et salle d'audition. ( cf. projet de François Michaud ). Sera également prévu un coin "Fitness".

Bien entendu, la faible capacité d'hébergement de la Maison des Moines ( 15 personnes maximum ) est insuffisante pour les besoins du Centre et ne répond pas ou mal aux besoins d'un hébergement individuel. Il faudra envisager les capacités de la Maison Reymond et de la Maison du Prieur.

Equipements: cf. projet François Michaud

#### 4) - LA MAISON REYMOND.

Propriété de la Fédération des Coopératives Migros.  
Environ: 400 m<sup>2</sup>

Conformément à la vocation générale du Centre de Romainmôtier, la Maison reymond ( actuellement en cours de restauration) doit être un lieu où l'on cherche à se rencontrer et à débattre librement autour des thèmes qui feront notre avenir. Elle ne se limitera pas à être un centre de formation du type conservatoire ou école de danse et d'art dramatique, ni ne cherchera à couvrir des disciplines déjà offertes par des organismes nationaux ou internationaux existants. Elle se voudra plutôt forum multiculturel, sachant que son cadre intime la prédispose aux spectacles à petite échelle. quant à la musique, il est prévu notamment de lui accorder la priorité en lui réservant une place à part.

Proposition: La maison Reymond pourrait être baptisée " Maison des cultures".

Equipements: cf. projet François Michaud.

coûts estimatifs: dito.

#### 5) - LA MAISON DU PRIEUR.

Propriété privée de Madame Drilhon Von Arx.  
Environ: 900 m<sup>2</sup>

Cette maison, la plus importante du site, est un des derniers exemples dans l'Etat de Vaud d'une architecture bernoise. Ses décors sont intacts ce qui en fait un bâtiment d'une grande qualité.

Elle sert aujourd'hui de lieu de réception pour des manifestations diverses à caractère public mais surtout privé ( noces, banquets, cérémonies diverses ). Cette vocation n'est pas remise en cause dans le futur, mais à cette activité devrait s'ajouter celle d'une bibliothèque et d'un lieu de réflexion pour les écrivains, activité qui ancrerait plus profondément la Maison du Prieur dans le projet du Centre.

Par ailleurs, cette maison comporte des espaces qui sont comme autant de petits "appartements" et qui répondraient tout à fait aux besoins d'hébergement des individuels.

Equipements: Dans le cadre de la création d'une bibliothèque, il faudra prévoir des rayonnages pour les ouvrages imprimés, des armoires spéciales pour les documents audio-visuels, des tables de consultation, des sièges de lecture ainsi que du matériel de consultation des documents audio-visuels ( carrousel de diapositives, magnétoscope et monitor vidéo, etc.). Le projet est insuffisamment abouti pour aller au delà de ces généralités.

Pour le reste, les équipements actuels semblent satisfaisants, sauf les sanitaires publics qui devront être modernisés.

Coûts estimatifs: s.o.

## 6) - LE CENTRE ELEBOR.

Propriété de l'Etat de Vaud, attribué à la Fondation de Romainmôtier.

Environ: 170 m<sup>2</sup>

Ce corps de bâtiment a été aménagé pour y loger un centre de formation aux techniques artisanales telles que poterie, travail du cuir et du bois, tissage, etc.. Dans une première hypothèse, cette activité de formation sera déplacé dans Romainmôtier et le Centre Elebor devra libérer ces espaces qui comportent deux chambres pour deux personnes, des ateliers et une cuisine aménagée.

On pourrait envisager d'augmenter la capacité de logement par la création d'autres chambres individuelles voir de dortoirs collectifs et de faire du rez-de-chaussée le lieu de restauration du Centre.

Dans une seconde hypothèse, le Centre Elébor demeure dans ses locaux mais au titre de co-locataire, en effet, ce Centre ne reçoit que peu de cours et essentiellement en période de vacances scolaires; est-il raisonnable de monopoliser un bâtiment à l'année pour une activité de quelques semaines?

Equipements: Dans le cadre de la seconde hypothèse, les équipements à créer seraient quasiment nuls; dans la première hypothèse, il faudrait avant de définir les équipements, établir le projet de réaménagement.

Coûts: s.o.

#### 7) - SUD DE LA DIME.

Propriété de la Fondation Romainmôtier.  
Environ: 120 m<sup>2</sup>

En partie occupée par le Centre Elébor. Un niveau est loué comme logement à un particulier.

#### 8) - LA MAISON DE LA DIME.

Propriété de la Fondation Romainmôtier. ( rez-de-chaussée et sous-sol privés).  
Environ: 900 m<sup>2</sup>

Cet important immeuble a aujourd'hui deux affectations. La première est consacrée à la présentation, sous la forme d'un audio-visuel et de vitrines de l'art Cistercien, la seconde doit recevoir l'orgue de Jehan Alain. Il reste un niveau libre qui dégage une surface importante à vocation publique ( expositions temporaires, réunions, bibliothèque d'usuels ? ).

Le problème de l'installation de l'atelier Perrenoud reste posé, il pourrait trouver une solution par l'acquisition du rez-de-chaussée et du sous-sol de la Maison de la Dîme. Cette solution permettrait d'intégrer cet atelier sans préjudice pour la "tranquillité" du Centre du fait de son ouverture sur la rue et non sur la cour.

Equipements: pour l'actuelle salle de présentation, il n'y a rien à ajouter

à ce qui existe, pour l'équipement de la salle de l'orgue on se réfèrera au projet existant, pour l'aménagement de la salle d'expositions temporaires il faudra prévoir un système d'éclairage approprié, des cimaises, socles et vitrines mobiles, un point de contrôle valable pour les deux activités ( à situer de préférence au rez-de-chausée.

Coûts estimatifs: 100.00 frs.

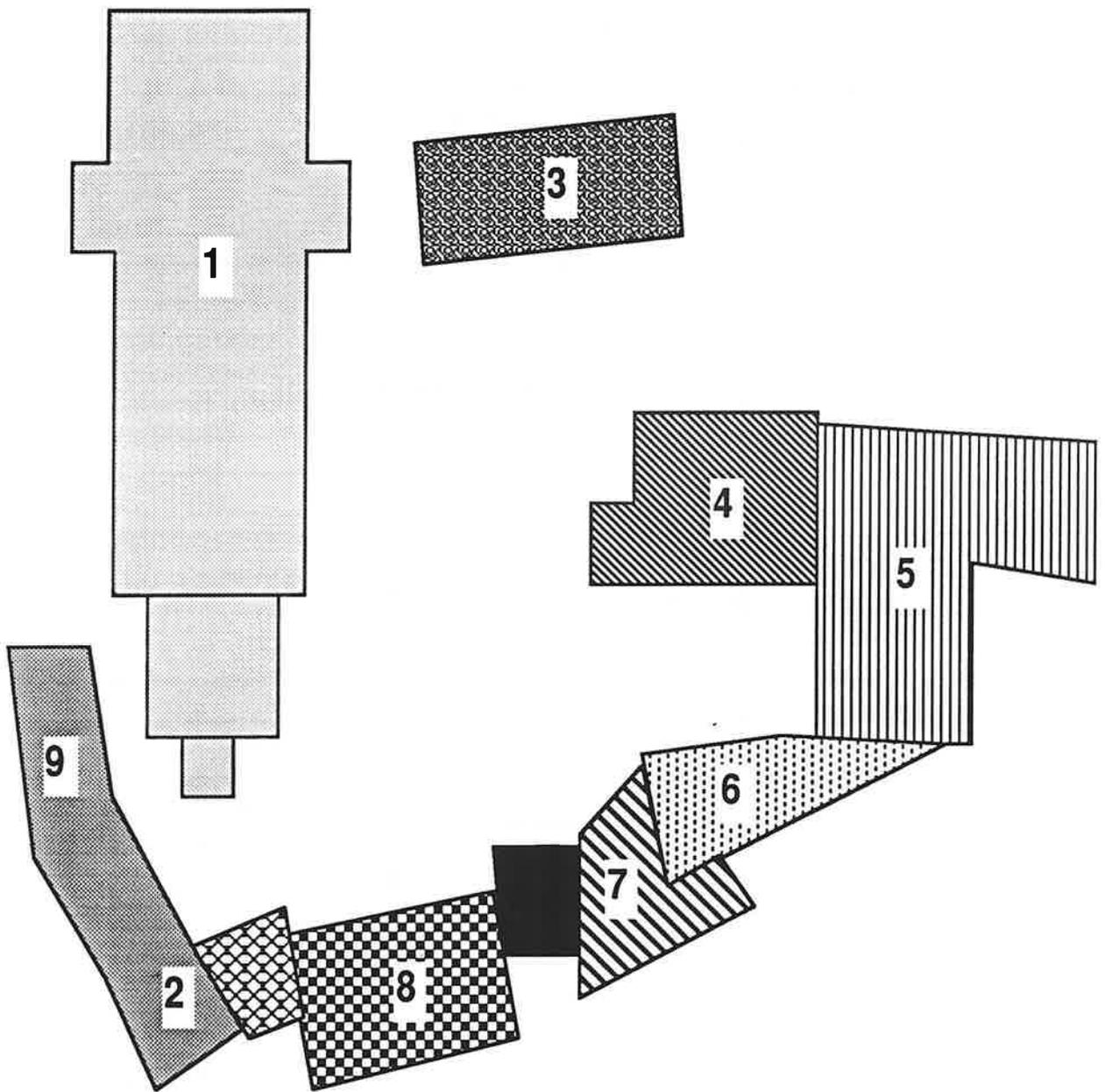
#### 9) - LE CENTRE PAROISSIAL.

Propriété de l'Etat, affectée à la communauté paroissiale.  
Environ: 550 m2

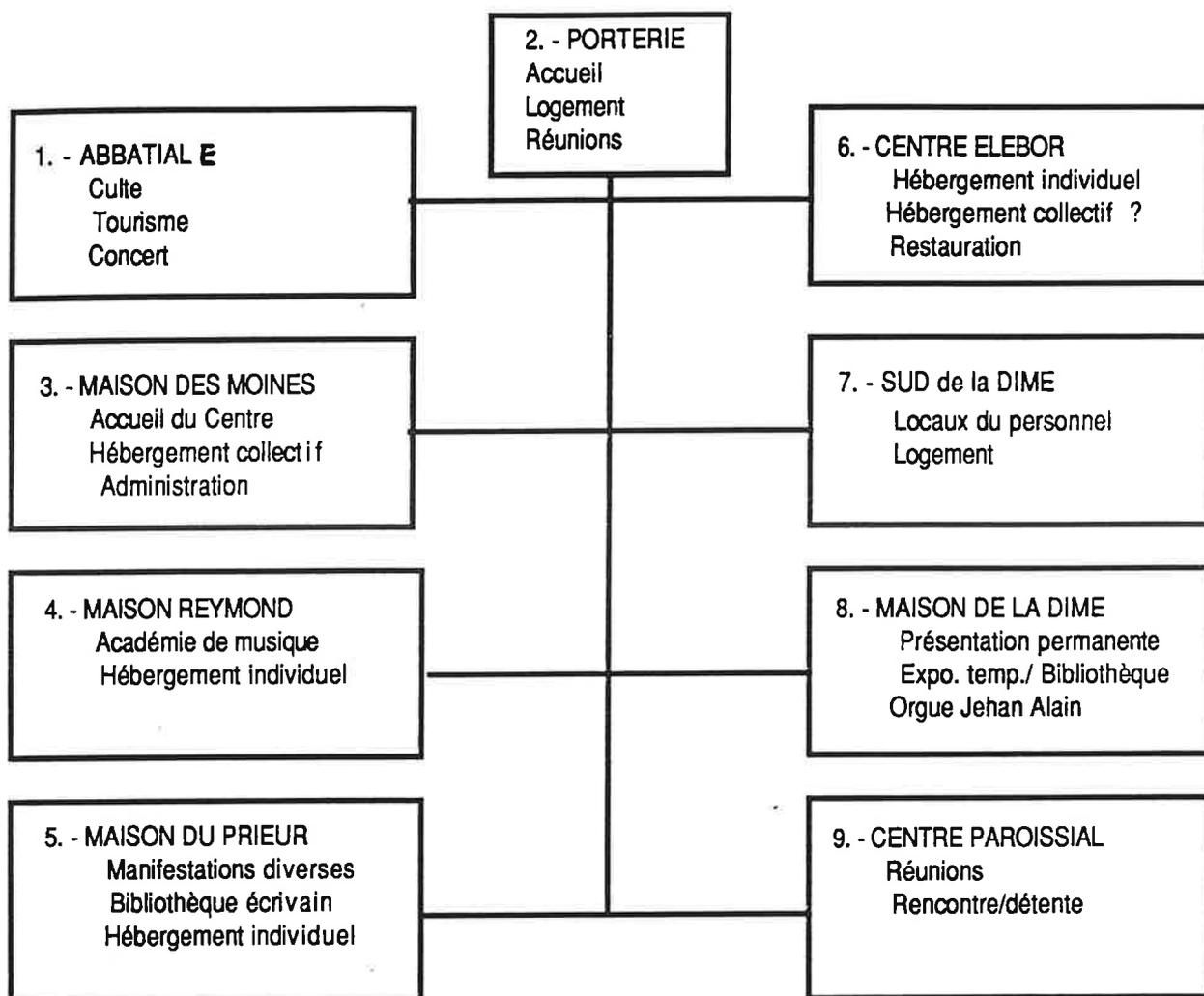
Ce Centre est déjà parfaitement et nouvellement installé, il comporte un accueil, une grande salle de réunion, 4 salles de réunion plus petites, un bar et un vaste espace sous les combles. Il est aujourd'hui très largement sous occupé et constitue un élément fondamental pour la vie du futur Centre.

Equipements: Il faudrait prévoir un rééquipement de la salle de réunion en salle de projection cinématographique performant et entre autres, améliorer l'acoustique.

Coûts: selon projet.



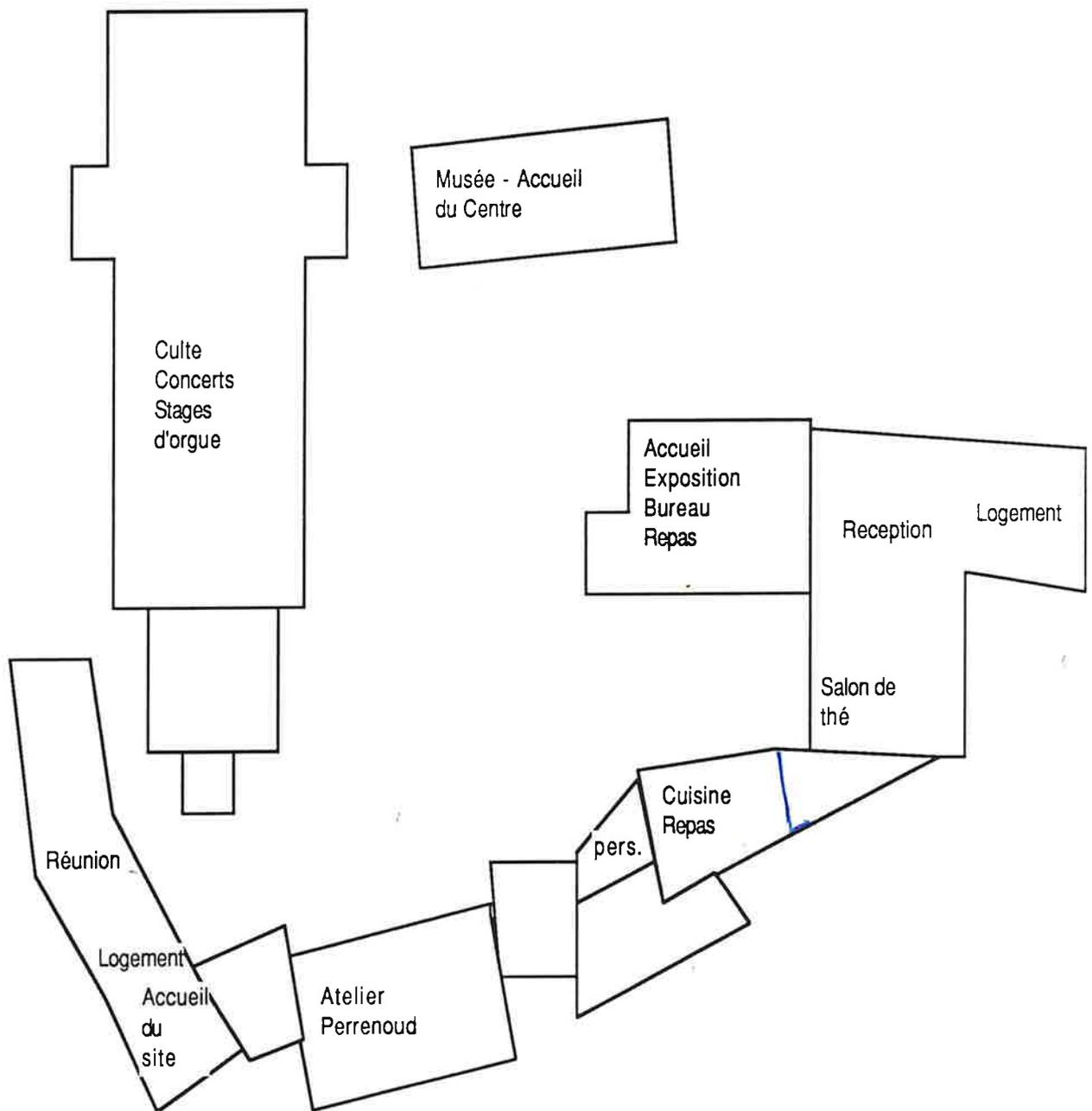
SCHEMA D'IMPLANTATION DES BATIMENTS



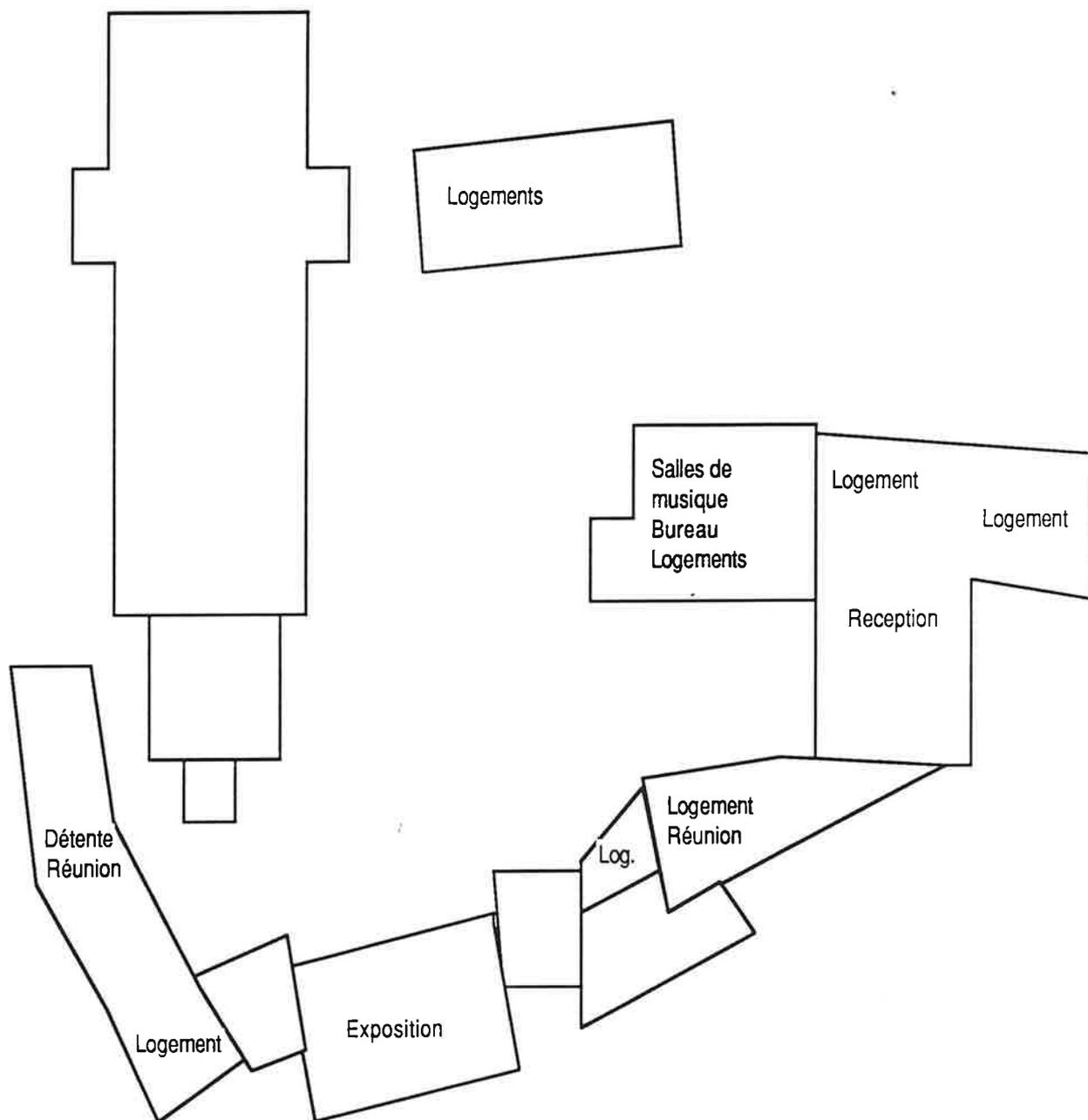
Bilan des surfaces programme:

1) - ABBATIALE	740 m <sup>2</sup>
2) - PORTERIE	60 m <sup>2</sup>
3) - MAISON DES MOINES	560 m <sup>2</sup>
4) - MAISON REYMOND	400 m <sup>2</sup>
5) - MAISON DU PRIEUR	900 m <sup>2</sup>
6) - MAISON ELEBOR	170 m <sup>2</sup>
7) - SUD DE LA DIME	120 m <sup>2</sup>
8) - MAISON DE LA DIME	900 m <sup>2</sup>
9) - CENTRE PAROISSIAL	550 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>4'300 m<sup>2</sup></b>

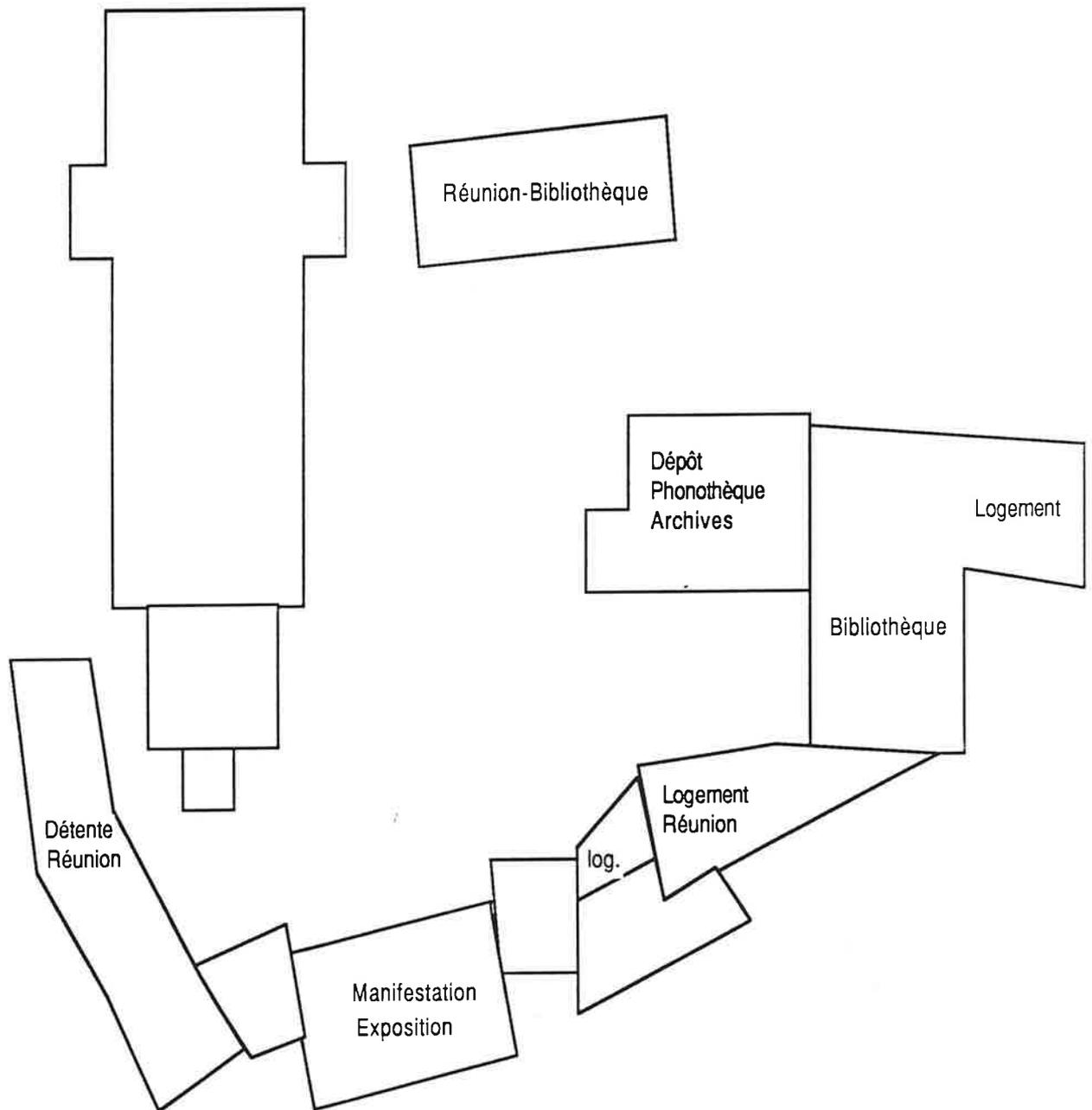
IMPLANTATION PAR NIVEAU  
Rez-de-chaussée



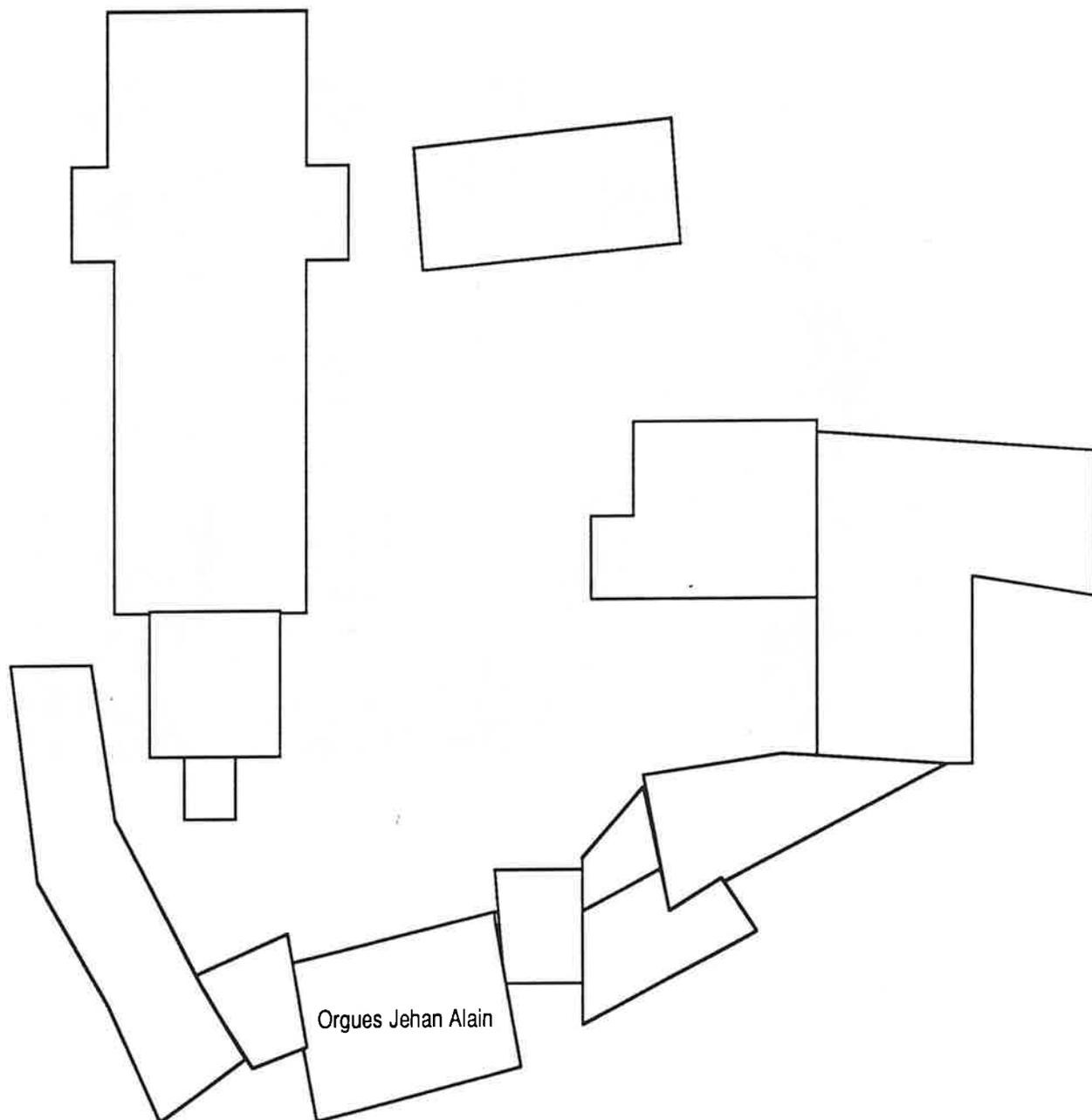
IMPLANTATION PAR NIVEAU  
Premier étage

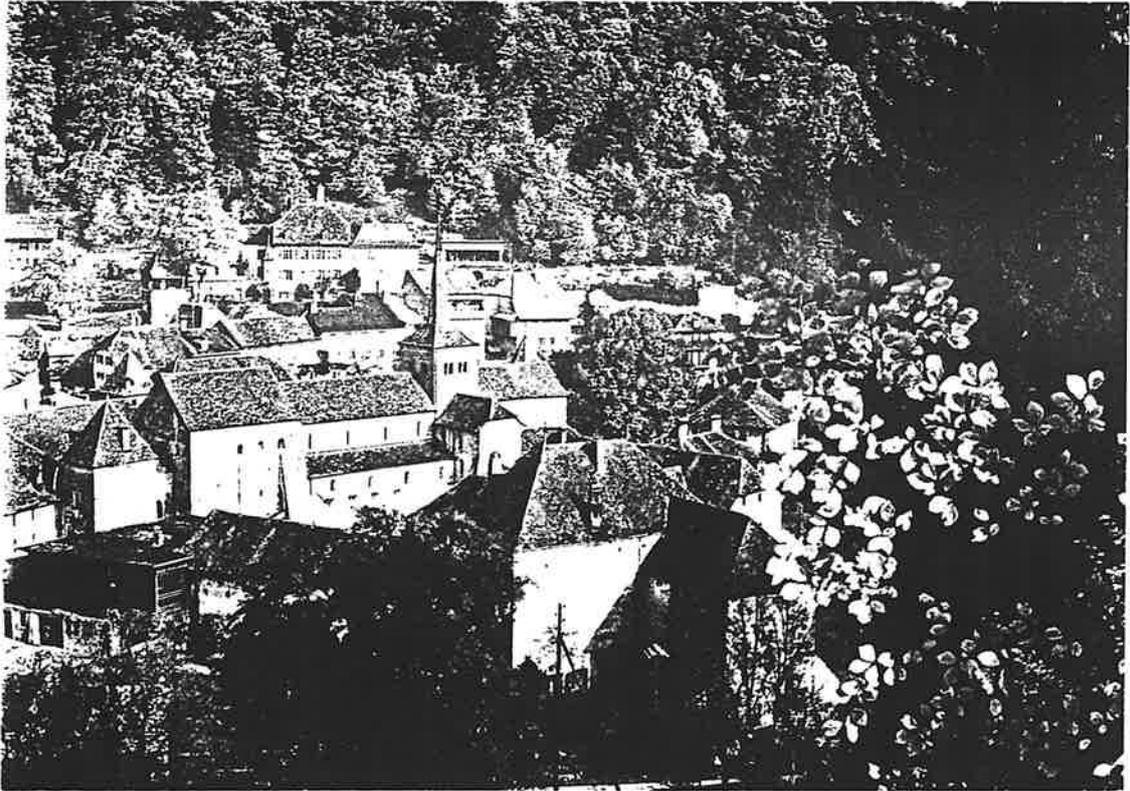


IMPLANTATION PAR NIVEAU  
Deuxième étage



IMPLANTATION PAR NIVEAU  
Troisième étage





**6°/ Plan de gestion du "Centre" comprenant un projet de budget annuel.**

Sur la base des proposition de personnel évoquée plus haut , on peut ouvrir les rubriques suivantes pour la détermination d'un coût prévisionnel de fonctionnement.

**A. \_ DEPENSES. ( établies en francs suisses )**

a) - Dépenses de personnel permanent:

- directeur/trice	90'000 frs./an
- adjoint/e administratif/ve	70'000 frs./an
- adjoint/e animateur/trice	55'000 frs./an
- régisseur	45'000 frs./an
- hôtesse	40'000 frs./an
- ouvrier/ière hébergement	35'000 frs./an

**SOUS-TOTAL** 335'000 frs/an  
**plus charges sociales ( + 30% ) = 100'500 =** 435'500 frs/an

b) - Dépense d'honoraires,  
de vacations ou de contrats. 700 frs/j. X 50 = 35'000 frs/an

c) - Coûts des manifestations  
temporaires ( expositions - concerts ). 100'000 frs/an

d) - Frais courants d'entretien  
et de maintenance. 100 frs/m<sup>2</sup> X 4.300 m<sup>2</sup> 43'000 frs./an

e) - Publications. 35'000 frs./an

f) - Promotion et publicité. 25'000 frs./an

g) - Reception et image de marque. 25'000 frs./an

h) - Matériel et mobilier. 15'000 frs./an

i) - Fournitures et petits matériels. 5'000 frs./an

j) - Achats de documentation. 3'000 frs./an

h) - Assurances 6'000 frs./an

**SOUS-TOTAL** 292'000 frs/an  
**TOTAL DEPENSES** 737'500 frs/an

## **B. - RECETTES.**

a) - Location d'espaces.	50'000 frs/an
b) - Concession restauration.	20'000 frs/an
c) - Manifestations et expositions.	100'000 frs./an
d) - Stages et hébergement 100 frs. X 5'475 =	547'500 frs/an
e) - Produits Romainmôtier	10'000 frs/an
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>727'000 frs/an</b>

Mode de calcul.

Un certain nombre d'informations a servi de base aux propositions budgétaires présentées ci-dessus.

Pour les dépenses de personnel, nous nous sommes référés au dernier indice de la fonction publique, soit:

1) - pour le directeur, personne disposant d'un titre universitaire suisse du niveau de la licence. Indice 24 (salaire compris entre 58'181 frs. et 85'149 frs/an) à 28 ( salaire compris entre 64'575 frs. et 99'327 frs/an).

2) - pour le personnel administratif et d'animation, personnes disposant d'un CFC d'employé de commerce, indice 17 (salaire compris entre 47'496 frs. et 65'034 frs/an) à 19 ( salaire compris entre 50'444 frs. et 70'239 frs. /an ).

3) - pour le régisseur, personne disposant d'un diplôme de technicien, indice 13 (salaire compris entre 41'508 et 55'752 frs/an) à 15 ( salaire compris entre 49'444 frs. et 60'215 frs./an ).

Pour les dépenses autres, nous avons extrapolé sur des coûts d'équipements comparables français ainsi que sur l'expérience de la maison du Prieur ( entretien 10'000 frs/an ).

Pour la période de lancement du Centre, il faudra prévoir un surcoût des frais de promotion que l'on peut estimer à environ 50'000 frs.

Pour les recettes, nous nous sommes appuyés sur des chiffres retenus lors de nos interviews, par exemple, les chiffres d'affaires de Elébor et de la Maison du Prieur, le nombre de concerts et leur quantité de public, le nombre de stagiaires, etc..

Par ailleurs, nous avons extrapolé sur la future fréquentation du Centre de la façon suivante:

Le Centre disposera de 25 nuitées/jour, soit sur 365 jours = 9'125 nuitées.

Un remplissage de 60% est raisonnablement envisageable à terme soit :

$9'125 : 100 \times 60 = 5'475$  nuitées soit une moyenne de 15 nuitées par jour sur l'année.

Nous avons conservé le coût moyen actuel des séjours de 100 frs comprenant hébergement, encadrement et logistique.



## **7°/ - Plan de financement, soit des propositions relatives à la répartition des charges financières.**

A propos des investissements lourds et immobiliers, il semblerait que les répartition des charges financières soient une affaire entendue, notre réflexion portera donc sur les frais d'aménagement et d'équipement et de fonctionnement.

Pour le premier point, il semblerait juste que chaque propriétaire assure les aménagement intérieurs ainsi que l'ameublement et les équipements de ses propriétés. Des accords ponctuels peuvent avoir lieu lorsqu'il s'agit d'un bâtiment privatif mais dont l'activité intéresse l'ensemble des partenaires ( par exemple l'accueil-information ).

Pour le second point, le plus important et le plus délicat, la répartition des charges financières s'avère plus difficile à cerner. En tout premier lieu, nous pensons que la ville, même à faible part, devrait participer au charges du Centre, mais ce n'est là qu'une question de principe.

Bien entendu, si notre raisonnement et les chiffres avancés au chapitre précédent s'avèrent exacts, le financement extérieur du Centre ne concernera qu'une période d'environ 30 mois.

Toutefois, le problème du financement du Centre pose celui de son identité. Il est évident qu'une trop grande disparité dans la répartition des charges entraînerait de facto, pour celui qui supporterait les plus lourdes un plus grand contrôle sur la gestion et donc, par voie de conséquence, sur le fonctionnement et l'image de marque du Centre. Ce n'est évidemment qu'un risque, mais il est fort grand et c'est au regard de ce risque qu'il faudra envisager le financement du Centre.

Nous insisterons ici sur le fait que le Centre de Réflexion de Romainmôtier doit être considéré comme une "entreprise" et qu'à ce titre il devrait, à terme, s'auto-financer. Toutefois les débuts risquent d'être incertains et il faudra envisager une période de mise en route qui nécessitera un subventionnement du Centre.



Ces subventions devraient venir, en tout premier lieu, des parties prenantes, à savoir:

- l'Etat de Vaud,
- La Fondation Romainmôtier,
- La Fédération des Coopératives Migros,
- La Commune

Par ailleurs, on envisagera une subvention fédérale ( Pro Helvétia? ), ainsi que des dons ( mécénat ).

Un certain nombre de clefs de répartition est possible:

- a) - à égalité entre chacun des partenaires,
- b) - au prorata des surfaces privées et des surfaces communes,
- c) - aux "parts" de chacun des actions de l'entreprise,
- d) - à un pourcentage arbitraire et politique.

Selon les prévisions budgétaires proposées au chapitre précédent, il apparaît que le delta entre recettes et dépenses s'élèverait à -10' 500 frs/an. Si cette estimation s'avère exacte, le présent chapitre serait sans objet.

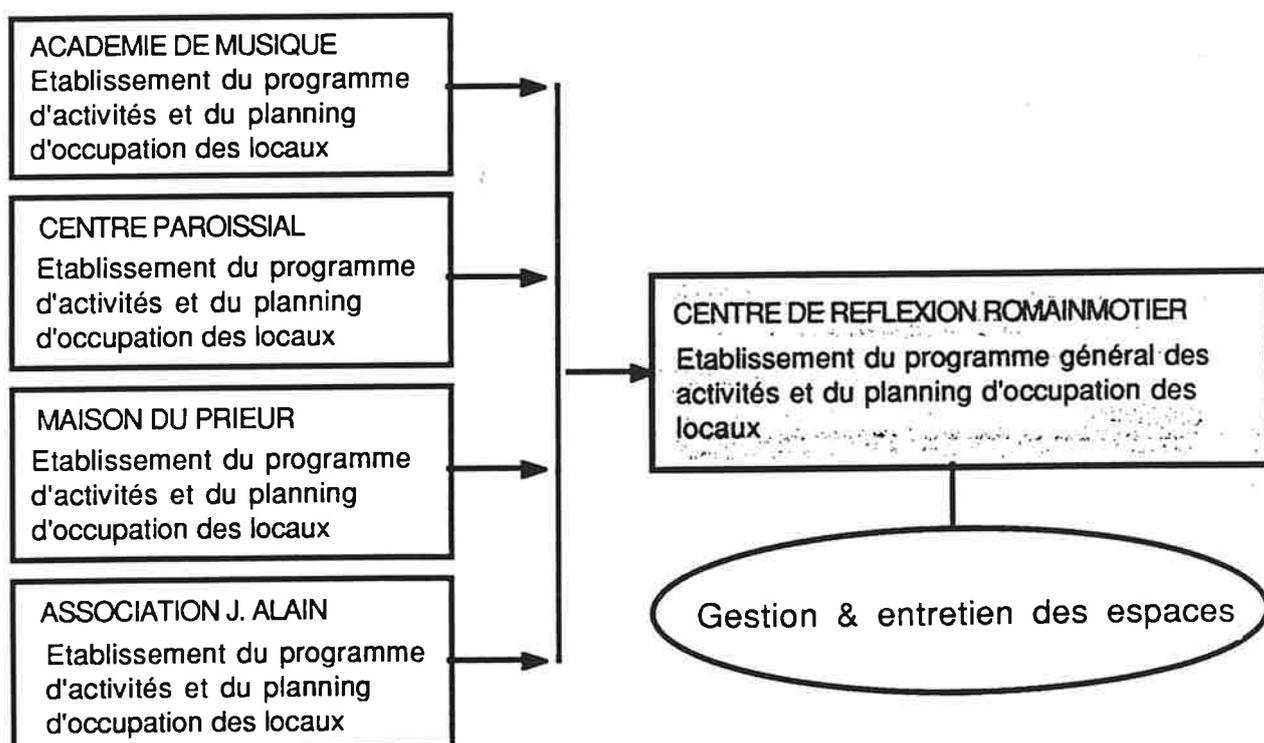
**8°/ - Tout autre sujet que le mandataire juge souhaitable d'introduire pour la bonne compréhension du programme.**

La seconde partie de ce chapitre concernera, on le verra, une esquisse de programme architectural et technique mais auparavant nous souhaiterions évoquer une question qui n'apparaît pas dans le document de juin et qui nous semble importante, celle de l'identité, c'est à dire de l'image de marque du Centre. Identité et image de marque qui dépendent d'une volonté politique et qui ont une conséquence ou plutôt une interrelation étroite avec la gestion de l'équipement.

En effet, actuellement tel qu'il apparaît, le futur Centre est composé de plusieurs organismes qui doivent s'agrèger pour constituer ce Centre mais qui, pour autant, ne peuvent perdre leur personnalité et leur spécificité.

Une chose est certaine, le Centre de réflexion doit être le représentant et le "mandataire" commun des différents organismes associés.

Les activités et les programmes de chacun des organismes devront être fixés par eux mêmes mais coordonnés par le Centre de réflexion.

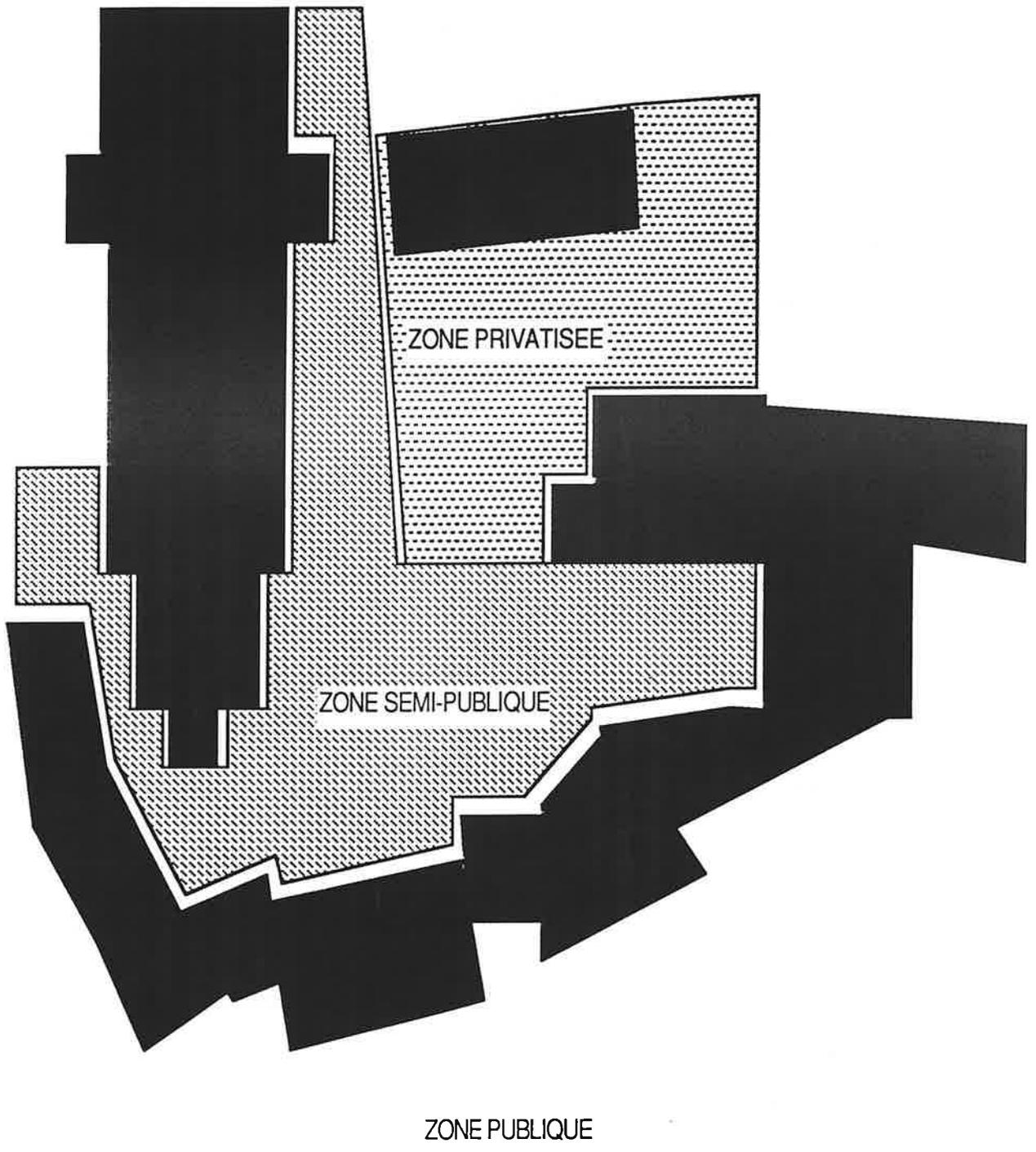


La gestion, l'entretien et la maintenance des espaces (extérieurs) communs est placée sous la responsabilité du gestionnaire du Centre.

La promotion du Centre intègre celle des autres organismes qui n'en continuent pas moins à promouvoir, chacun pour soi, leurs propres activités.

Les espaces non construits qui se situent à l'intérieur du périmètre de l'abbatiale seront en partie privatisés afin de limiter les risques de conflits entre usagers du Centre et touristes. Les espaces internes au site et non privatisés seront traités en espaces semi-publics.

Des actions seront envisagées et entreprises pour une intégration des populations locale et avoisinante dans le projet du Centre.



## **Esquisse de programme architectural et technique.**

Les implantations des activités étant quasiment définies l'approche programmatique théorique semble inopportune, c'est pourquoi nous n'indiquerons pas ici de performances architecturales et techniques par activité. Toutefois, à fin d'information nous intégrerons dans cette approche un tableau général récapitulatif de performances techniques.

Le tableau ci-dessous, présente quant à lui, la liste des activités nécessaires au bon fonctionnement du Centre et la localisation de celles-ci dans le site.

### **ACTIVITES D'ACCUEIL.**

### **LOCALISATION**

A.1 - Accueil-information du site	porterie
A.2 - Vente de produits	porterie
A.3 - Accueil information du Centre	maison des moines
A.4 - Coin rencontre	maison des moines
A.5 - Restaurant cuisine	maison Elébor
A.6 - Salle de gymnastique et de détente (Fitness)	maison Elébor ou des Moines
A.7 - Sanitaires	répartis

### **ACTIVITES DE BASE.**

B.1 - Présentation et Expositions	maison de la Dîme
B.2 - Manifestations	maison du Prieur
B.3 - Salle de conférence-projection	Centre paroissial et maison des Moines
B.4 - Salles de réunion	Centre Paroissial, maison du Prieur et maison Elébor
B.5 - Atelier Perrenoud	maison de la Dîme
B.6 - Atelier de musique	maison Reymond

## ACTIVITES DE COORDINATION.

C.1 - Bureau de la direction	maison des Moines
C.2 - Bureau de secrétariat administratif	maison des Moines
C.3 - Bureau d'animation	maison des Moines
C.4 - Bureau du régisseur	maison Elébor
C.5 - Reprographie-informatique et télécommunication	maison des Moines
C.5 - Locaux du personnel	maison Elébor

## ACTIVITES DE LOGISTIQUE

L.1 - Chambres d'hôtes collectives et individuelles	maison des Moines maison Elébor et maison du
Prieur	
L.2 - Atelier maintenance des équipements	maison Elébor
L.3 - Stockages	maison Elébor
L.4 - Locaux techniques	répartis
L.5 - Stationnement	pm

## PERFORMANCES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES MINIMALES REQUISES.

### ACTIVITES D'ACCUEIL.

### Surfaces

A.1 - Accueil-information du site	3,0 m <sup>2</sup> par pers.
A.2 - Vente de produits	4,0 m <sup>3</sup> par pers.
A.3 - Accueil information du Centre	15,0 m <sup>2</sup> par pers.
A.4 - Coin rencontre	2,0 m <sup>2</sup> par pers.
A.5 - Restaurant cuisine	1,5 m <sup>2</sup> par pers.
A.6 - Salle de gymnastique	3,0 m <sup>2</sup> par pers;

et de détente

Surcharges : 350 kg. /m<sup>2</sup>  
Hauteur libre : 3,5 m  
Acoustique : 40 iso  
Chauffage : hiver 20° c.  
Ventilation: 2,6 volumes/heure  
Eclairage naturel : requis latéral  
Eclairage artificiel : 200 lux

#### ACTIVITES DE BASE.

B.1 - Présentation et Expositions	3,0 m <sup>2</sup> par pers.
B.2 - Manifestations	0,8 m <sup>2</sup> par pers.
B.3 - Salle de conférence-projection	0,8 m <sup>2</sup> par pers.
B.4 - Salles de réunion	2,0 m <sup>2</sup> par pers.
B.5 - Atelier Perrenoud	s.o.
B.6 - Atelier de musique	s.o.

Surcharges : 350 kg. /m<sup>2</sup> et 600 kg/m<sup>2</sup> pour B.5  
Hauteur libre : 3,5 m et 5 m pour B.2 et B.3  
Acoustique : 40 iso et 30 pour B.2 et B.3  
Chauffage : hiver 20° c.  
Ventilation: 2,6 volumes/heure et 30 m<sup>3</sup>/h pour B.2 et B.3  
Eclairage naturel : requis latéral sauf B.2 et B.3  
Eclairage artificiel : 200 lux

#### ACTIVITES DE COORDINATION.

C.1 - Bureau de la direction	25 m <sup>2</sup> par pers.
C.2 - Bureau de secrétariat administratif	20 m <sup>2</sup> par pers.
C.3 - Bureau d'animation	20 m <sup>2</sup> par pers.
C.4 - Bureau du régisseur	15 m <sup>2</sup> par pers.
C.5 - Reprographie-informatique et télécommunication	s.o.
C.6 - Locaux du personnel	s.o.

Surcharges : 175 kg. /m2  
Hauteur libre : 2,5 m  
Acoustique : 30 iso  
Chauffage : hiver 20° c.  
Ventilation: 2,6 volumes/heure  
Eclairage naturel : requis latéral  
Eclairage artificiel : 200 lux et 600 lux sur poste de travail

### ACTIVITES DE LOGISTIQUES

L.1 - Chambres d'hôtes collectives par pers. et individuelles	de 15 m2 à 25 m2
L.2 - Atelier maintenance des équipements	s.o.
L.3 - Stockages	s.o.
L.4 - Locaux techniques	répartis
L.5 - Stationnement	pm

Surcharges : 175 kg. /m2 et 350 pour L.2 et L.3  
Hauteur libre : 2,5 m et 3,5 pour L.2  
Acoustique : 30 iso et 55 pour L.2 , L.3 et L.4  
Chauffage : hiver 20° c. sauf L.4  
Ventilation: 2,6 volumes/heure sauf L.4  
Eclairage naturel : requis latéral sauf L.4  
Eclairage artificiel : 200 lux sauf L.4



**9° -Dossier photographique.**

Repères:

1 - Maison des Moines

2 - Vue générale: porterie, tour, Maison de la Dîme, sud de la dîme

3 - Vue générale: Centre Elébor, Maison du Prieur, Maison Reymond

4 - Abbatiale

5 - Porche de l'église

6 - Maison Reymond

7 - Centre Elébor

8 - Petite cure

